

0851560J
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ALEXANDRE SOLJENITSYNE
2 IMPASSE GUTENBERG
85190 AIZENAY
Tel : 0228150648

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 62
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/06/2024
Réuni le : 25/06/2024
Sous la présidence de : Isabelle Tabart
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

IME 2024/2025:
Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention de mise à disposition des locaux du collège à titre gratuit au profit de l'I.M.E.AREAMS d'Aizenay pour l'année scolaire 2024/2025. La mise à disposition et les accès portent sur la salle 2 et 4, le C.D.I., la salle média, le restaurant scolaire et les espaces extérieurs (cours de récréation et sanitaires).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0